

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 07 octobre 2022

OBJET :	Membres en exercice : 44	Votants : 26
Créances éteintes.	Etaient présents : 24	
	Pouvoirs : 02	Abstentions : 00
	Etaient excusés : 06	Contre : 00
N° Délibération : 2022/D008	Etaient absents : 14	Pour : 26

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en créances éteintes pour un montant total de 2 906,35 € TTC.

Monsieur FABRE Bertrand :

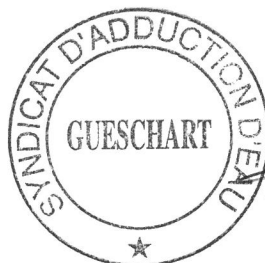
- Titre 73/2019 pour un montant de 295,27 € TTC ;
- Titre 134/2019 pour un montant de 325,31 € TTC ;
- Titre 59/2020 pour un montant de 735,89 € TTC ;
- Titre 110/2020 pour un montant de 549,39 € TTC ;
- Titre 55/2021 pour un montant de 363,24 € TTC ;
- Titre 96/2021 pour un montant de 357,80 € TTC ;
- Titre 63/2022 pour un montant de 279,45 € TTC.

Monsieur le Président propose l'admission en créances éteintes au compte 6542 pour un montant total de 2 906,35 € TTC.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 26 octobre 2022.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Fabien CARPENTIER